



## ***La gestion des matières résiduelles***

### **Mandat d'initiative**



**Présenté à la  
Commission des transports et de l'environnement  
Mardi 12 février 2008, 18h00**

# **Tables des matières**

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES</b>                   | <b>2</b>  |
| <b>SOMMAIRE EXECUTIF ET RECOMMANDATIONS</b> | <b>3</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>                         | <b>4</b>  |
| <b>QUI SOMMES-NOUS ?</b>                    | <b>4</b>  |
| <b>La restauration en chiffres</b>          |           |
| <b>HISTORIQUE</b>                           | <b>5</b>  |
| <b>Données et références</b>                |           |
| <b>Études</b>                               |           |
| <b>COLLECTE SÉLECTIVE</b>                   | <b>6</b>  |
| <b>RESPONSABILITÉ PARTAGÉE</b>              | <b>7</b>  |
| <b>LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE</b>      | <b>8</b>  |
| <b>Emballages</b>                           |           |
| <b>Problèmes</b>                            |           |
| <b>ICI</b>                                  |           |
| <b>CONSIGANTION</b>                         | <b>10</b> |
| <b>Ontario et ailleurs</b>                  |           |
| <b>Un ou deux systèmes</b>                  |           |
| <b>Déplacement d'argent</b>                 |           |
| <b>PUTRESCIBLES</b>                         | <b>13</b> |

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) est une association de propriétaires de restaurants dont le mandat est de représenter les chaînes de restaurants auprès du gouvernement et de partenaires. Ses membres sont les principales chaînes de restaurants au Québec. Le CCRQ est une filiale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA) qui existe depuis 1940 et représente 34 000 membres partout au pays.

L'environnement concerne tous les citoyens. La restauration y est impliquée par le biais de contributions visant à financer la collecte sélective. Elle a aussi eu à revoir ses manières de faire au niveau des emballages. Il y a encore du travail à faire et elle entend poursuivre. L'intérêt des membres vient du fait, qu'une fois leur journée terminée, ils redeviennent des citoyens comme tous et se préoccupent de l'environnement.

Il est important d'abord, avant d'amorcer la suite à donner à la Politique 1998-2008, de constater le chemin parcouru. Il faut identifier les forces et les faiblesses des gestes posés et s'interroger sur les suites à donner. Le financement est un élément clé de la démarche et le CCRQ continue de supporter une approche basée sur la responsabilité partagée. C'est une question d'équité pour tous. L'industrie doit assumer les coûts des emballages mis en marché, pas plus et pas moins. Tout comme c'est la responsabilité des municipalités de faire en sorte que les meilleures pratiques soient utilisées pour en disposer. Il ne faut pas non plus oublier le rôle du citoyen qui a une responsabilité dans ses décisions d'achat et qui, comme payeur de taxes, doit s'assurer qu'on lui offre des services adéquats, au meilleur coût possible.

Dans le mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles, le CCRQ a concentré ses remarques sur la récupération, la consignment, les ICI et les putrescibles.

## **RECOMMANDATIONS**

- 1. Que la collecte sélective soit le système privilégié et que les efforts nécessaires soient faits en vue de la supporter encore plus.**
- 2. Que la Politique qui sera développée soit reconduite sur le principe de la responsabilité partagée et égale entre les industries et les municipalités, c'est-à-dire 50 % des coûts nets assumés par chacune des parties impliquées.**
- 3. Que le système de consignment ne soit pas étendu à d'autres contenants notamment aux bouteilles de vin et d'alcool et qu'on laisse le temps aux projets comme la *Table de récupération hors foyer* de faire leurs preuves.**
- 4. Que les CRU (Contenants à Remplissage Unique) soient déconsignés et récupérés dans les bacs de recyclage.**
- 5. Que des services de base au niveau des ICI soient de plus en plus offerts aux secteurs institutionnel et commercial dans les municipalités.**

## **INTRODUCTION**

Nous avons tous été témoins ces dernières années de l'importance que l'environnement occupe dans l'esprit des citoyens. Tous les sondages d'opinion en font état. Le Québec, comme d'autres provinces et pays, a posé certains gestes et mis en place des politiques et des règlements visant éduquer, agir et contrôler nos actions en fonction de l'environnement. C'est le cas notamment de la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008**. Elle arrive à échéance sous peu et l'ensemble de la société doit s'interroger et préparer la prochaine étape.

La Commission des transports et de l'environnement, dans un mandat d'initiative, a pour tâche, au niveau de la gestion des matières résiduelles, de recueillir les opinions de divers intervenants sur le chemin parcouru et celui qu'il reste à faire. Son rapport, attendu avant l'été 2008, constituera un jalon dans la réflexion du gouvernement visant à donner une suite à cette politique.

Le CCRQ tient à remercier la Commission des transports et de l'environnement de lui donner l'occasion de faire valoir sa position dans ce dossier.

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) est une association de propriétaires d'établissements de restauration dont le mandat est de représenter les chaînes de restaurants auprès du gouvernement et de partenaires. Ses membres sont les principales chaînes de restaurants au Québec. Ils gèrent plus de 2 000 établissements et emploient plus de 20 000 personnes partout au Québec.

Parmi ses membres, on retrouve les Rôtisseries St-Hubert, La Cage aux Sports, Chez Cora, Valentine, Café Bistro Van Houtte, Tim Horton, McDonalds, Starbucks, Giorgio, Paccini, Poulet Frit Kentucky, Mikes, Scores, Normandin, Chez Ashton, Steak Frites, Le Vieux Duluth, East Side Mario's, Bâton Rouge, La Casa grecque, Nickels, Pizza Hut, Subway, A&W, Caseys, Kelseys, Harvey's, Boston Pizza, le Commençal, etc. De plus, on compte 2 500 membres indépendants.

Le CCRQ est une filiale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA). Cette association canadienne existe depuis 1940 et représente 34 000 membres partout au pays, tant des chaînes que des établissements indépendants. Ce partenariat permet d'avoir accès à des ressources en recherche et analyse politique et économique, propres à la restauration. Son rayonnement national assure à ses membres une présence dans toutes les juridictions provinciales et également au niveau fédéral. Cela permet également dans différents dossiers comme celui de l'environnement d'avoir régulièrement des échanges avec nos confrères des autres provinces.

## **La restauration en chiffres**

La restauration est présente partout au Québec, dans chaque ville, municipalité et village. Il y a toujours au moins un restaurant dans une agglomération, peu importe sa taille. Joueur économique de premier plan, elle construit, entretient et rénove ses établissements, embauche des citoyens locaux, donne un premier emploi à pas moins de 90 000 jeunes de moins de 25 ans et achète des biens et services localement.

### **Chiffres de l'industrie de la restauration (2006)**

|                                                     | <b>Québec</b>  | <b>Canada</b>     |
|-----------------------------------------------------|----------------|-------------------|
| <b>Ventes</b>                                       | 10,7 milliards | 51,4 milliards \$ |
| <b>Part du PIB</b>                                  | 3,7 %          | 3,8 %             |
| <b>Nombre de restaurants</b>                        | 16 141         | 62 666            |
| <b>Part des chaînes</b>                             | 30,8 %         | 37,2 %            |
| <b>Part des indépendants</b>                        | 69,2 %         | 62,1 %            |
| <b>Nombre d'emplois</b>                             | 220 000        | 1 030 000         |
| <b>Nombre d'emplois chez les jeunes (15-24 ans)</b> | 92 000         | 460 800           |

Sur le plan de l'environnement, nos membres sont au fait de ce dossier et y participent depuis plusieurs années que ce soit au niveau de leurs emballages, des matières recyclées ou d'autres gestes qu'ils posent. Ils souhaitent continuer à le faire. La principale raison est fort simple, une fois leur journée d'entrepreneur terminée, ils redeviennent des citoyens comme vous et moi que l'environnement préoccupe. Mais pour ce faire, ils doivent avoir un minimum de services.

### **HISTORIQUE**

Un retour en arrière afin de mettre le tout en perspective nous semble fort utile. Il y a déjà presque 10 ans que la Politique a été déposée. Le plan québécois de recyclage vient à terme en 2008. Il est donc normal que l'on fasse une évaluation de la situation et du chemin parcouru avant de se pencher sur la suite à donner à la prochaine politique qui sera discutée dans les années qui viennent.

Il n'est pas inutile de rappeler les efforts faits depuis le début des années 1990 avec Collecte sélective Québec (CSQ), l'ancêtre si l'on veut de Éco Entreprises. Peu de gens y croyaient à l'époque et avec André Martel à la tête de CSQ, les manufacturiers de produits alimentaires, les grossistes en épicerie et les épiciers autour de la table, le message a commencé à être entendu. Il en a fallu de la persévérance. Il est facile maintenant de dire que nous sommes impliqués. C'est le cas de la restauration qui siège au conseil d'administration de Éco Entreprises. Le secteur y était très peu à l'époque. Les mentalités ont évolué, tant chez les citoyens que dans les entreprises. Afin d'évaluer le chemin parcouru, il est important d'amorcer notre réflexion en se basant sur des chiffres crédibles.

### **Données et références**

La première chose qui vient à l'esprit est de s'assurer que nos références soient bonnes. Il est probable que les opinions des gens devant cette commission vont dans plusieurs cas diverger. Mais d'abord et avant tout, il faut s'assurer que tous, peu importe leur opinion, puissent se baser et utiliser des chiffres qui sont crédibles. Ils doivent refléter avec précision la réalité québécoise au chapitre des matières résiduelles.

L'objectif n'est pas de contester une position et d'empêcher les gens de se prononcer sur un volet du dossier qui les préoccupe. Il s'agit plutôt de faire en sorte que l'opinion émise ait pour référence des données fiables, vérifiables et partagées qui ont été émises par des organismes ayant les ressources et la notoriété pour le faire. Dans ce dossier, il y a malheureusement trop souvent des gens qui émettent une opinion en utilisant pour référence des statistiques qui laissent à désirer. Va pour le débat, mais afin de proposer des solutions propres à la situation du Québec, assurons-nous que tous utilisent des références chiffrées sans faille. Sans vouloir juger du document de consultation et des autres qui nous ont servi à rédiger ce mémoire, j'ai eu quelques hésitations devant les nombreux chiffres fournis et leur pertinence. Il est primordial pour arriver à continuer à évoluer dans notre démarche que cette assise soit solide, vérifiable et crédible.

### **Études**

C'est certainement une des raisons qui a amené Éco Entreprises à investir 4 % du total de la compensation versée aux municipalités afin de chiffrer la réalité québécoise en matière de matières résiduelles. Lorsque l'organisme a été mis sur pied, les références existantes provenaient d'ailleurs, particulièrement de l'Ontario qui avait quelques années d'avance sur nous avec *Stewardship Ontario*. Tout en faisant du copier/coller au début et en tentant de tirer le maximum de leur expérience pour mettre sur pied une structure similaire au Québec, on s'est rapidement rendu compte des faiblesses de la démarche et des particularités des deux marchés.

A titre d'exemple d'études lancées par EEQ, il y en a une sur la caractérisation des matières résiduelles que l'on retrouve dans les bacs de recyclage. Autrement dit, le contenu de notre bac ressemble-t-il à celui des Ontariens ou est-il différent? Une autre étude vise à faire le diagnostic des centres de tri québécois ou si vous préférez identifier les manières de faire, noter les bonnes pratiques et les faire partager par d'autres centres pour ainsi améliorer leur performance.

Ces études visent justement à obtenir des références propres au marché québécois. Sans entrer dans les détails, la population est différente, le nombre d'entreprises également dans le commerce de détail et le secteur manufacturier, le nombre de pieds carrés d'alimentation offert est différent, sans oublier des traits culturels qui ne sont pas les mêmes. Faisons-nous usage des mêmes produits et avec la même fréquence ? Si il y a des différences, il faut les connaître afin de s'ajuster et surtout, en se basant sur le principe d'équité, faire payer les entreprises en fonction de ce qu'elles génèrent comme matières résiduelles.

C'est un dossier de trop grande importance pour que l'on passe notre temps à débattre avec des arguments qui reposent sur des chiffres peu fiables et qui ne sont pas propres au Québec. Une méthodologie solide et valide est l'assise de tout argumentaire qui sera développé entre les partenaires impliqués dans la gestion des matières résiduelles, peu importe la position que vous défendez.

### **COLLECTE SELECTIVE**

En 1997, la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec du BAPE conclut que la collecte sélective constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace afin d'assurer la récupération des matières recyclables. La même chose lors du Sommet sur l'agriculture en 1998 où le Premier Ministre de l'époque annonce que

la collecte sélective sera retenue comme moyen privilégié de récupération. Il faut cesser de constamment remettre en question le système en place. Il faut plutôt se rendre compte du chemin parcouru, identifier ses forces et ses faiblesses, mettre en place les correctifs nécessaires et surtout continuer à la supporter.

Il faut adapter la collecte sélective à tous les secteurs afin de rejoindre les consommateurs dans les lieux publics, comme dans les résidences et dans les commerces. Il faut cesser de débattre de sa pertinence, même si tous les objectifs visés n'ont pas été atteints. Il faut constater plutôt que partout on note une amélioration et on sent une tendance. A tout moment, on en rediscute que ce soit la collecte en bac, quelle grosseur de bac 60 ou 360 litres, dans un sac ou un bac, pêle-mêle ou triée, couvert ou non, la fréquence de ramassage, etc. Il faut surtout comprendre que d'abord et avant tout, malgré la volonté, c'est une question de temps et d'éducation. Et on peut aisément affirmer aujourd'hui que le message de l'importance de gérer les matières résiduelles passe de plus en plus et que pour les citoyens et aussi les entreprises cela est devenu un automatisme.

Il ne faut pas oublier non plus qu'à l'automne 2007, EEQ a versé 51 millions à Recyc-Québec qui en a redistribué 47 aux municipalités. Cet argent n'est, pour ainsi dire, pas encore dans le système ce qui ne pourra qu'aider la performance dans les mois à venir et favoriser l'atteinte de l'objectif de la Politique pour 2008. Il faut faire un choix et la privilégier. La collecte sélective sur le plan financier est le moyen le plus efficace pour libérer les sites d'enfouissement de déchets, récupérer d'importantes quantités de matières résiduelles réutilisables, créer de nouveaux produits et économiser des ressources. De plus, elle permet de faire contribuer tous les partenaires de manière juste et équitable.

**Que la collecte sélective soit le système privilégié et que les efforts nécessaires soient faits en vue de la supporter encore plus.**

### **RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

On évalue actuellement que le coût par tonne des matières recyclées traitées est de 33 % plus cher au Québec qu'en Ontario. Il faut aussi considérer les CRU consignés qui privent la collecte sélective de revenus importants. Pourtant, le système au Québec, à quelques différences près, est très similaire à celui de notre voisin. Ceci illustre le besoin de pouvoir travailler avec des chiffres propres au Québec afin d'améliorer la performance au niveau des coûts dans les municipalités où de grandes disparités existent encore. Il y a donc là matière à amélioration.

Les municipalités vont argumenter que la totalité des coûts nets de la collecte sélective devraient être assumés par les entreprises. Le CCRQ n'est pas d'accord avec cette approche. Et la raison en est fort simple : tous les intervenants ont une responsabilité dans les emballages consommés et tous en ont une quant à leur disposition. Il est impensable de croire que nous allons cautionner financièrement toutes les municipalités sans remettre en question leur gestion et les coûts qui y sont rattachés.

Si les générateurs d'emballages doivent être tenus responsables de ce qu'ils mettent en marché, il en va de même des municipalités qui en disposent. Si les entreprises qui génèrent des emballages doivent payer pour les faire éliminer, il est tout à fait normal que ceux qui doivent en disposer le fasse avec les meilleures pratiques

possibles. A titre de citoyen responsable d'achats de biens de consommation, nous devons aussi, comme payeurs de taxes, nous assurer que nos municipalités nous offrent des services adéquats pour en disposer.

Qui dit risque partagé, dit aussi financement partagé. Le financement des municipalités tient compte du volume de matières résiduelles traité. Mais on verra aussi à récompenser celles qui font des efforts visant à bonifier leurs pratiques. Leur responsabilité envers les services offerts à leurs concitoyens leur dicte le chemin de l'efficacité. Elles ont tout intérêt à ce que le service offert le soit au meilleur coût. Les entreprises, les consommateurs, les municipalités et les autorités gouvernementales ont tous une responsabilité partagée et un rôle à jouer dans le choix et la nature des produits utilisés, tout comme dans la manière d'en disposer. Il en va de même pour le financement. C'est une question d'équité. Va pour que les générateurs d'emballages paient leur juste part. Ils le font déjà. Mais il importe de faire en sorte que les autres maillons de la chaîne jouent pleinement leur rôle en étant le plus efficaces possible. La juste part de chacun ou pour employer un mot à la mode : équitable.

**Que la Politique qui sera développée soit reconduite sur le principe de la responsabilité partagée et égale entre les industries et les municipalités, c'est-à-dire 50 % des coûts nets assumés par chacune des parties impliquées.**

## **LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE**

Lorsqu'on songe aux chiffres des années 90, on ne peut que constater le chemin parcouru, particulièrement depuis deux ans. De manière étonnante, cela coïncide avec la régime en vigueur depuis le 1er mars 2005 qui oblige les entreprises et organisations qui mettent sur le marché des contenants, emballages et imprimés à payer 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective par le biais d'une contribution versée à EEQ. Si une certaine évolution a eu lieu depuis les années 90, il est clair qu'avec les règlements et organismes mis en place et leur action au cours des deux dernières années, on a assisté à une progression des plus intéressantes. Mais l'objectif de la Politique demeure à 60 % avec encore une année pour l'atteindre. Le CCRQ croit qu'il est encore possible de l'atteindre pour 2008.

Entre 1998 et 2006, la récupération a progressé de 86 %. Malheureusement, les quantités éliminées ont aussi augmenté. La hausse de la quantité générée découle certes de la relative bonne santé économique au Québec, entre autres dans le domaine de la construction. Cette situation porte souvent les gens à consommer davantage, donc à générer plus de déchets de toutes les sortes. Il est important de rappeler que les consommateurs, par leurs habitudes de consommation, ont aussi un impact. Ils ont également un rôle à jouer en s'assurant que les villes et municipalités où ils habitent ont les infrastructures nécessaires et les bonnes manières de récupérer et de disposer des matières résiduelles des produits qu'ils se sont procurés. Il ne faut cependant jamais négliger le temps nécessaire pour éduquer les citoyens. Il faut donner du temps à un tel projet de société qui consiste à développer une conscience environnementale et à poser les gestes de manière conséquente avec la mise en place des mécanismes nécessaires. Nous ne sommes pas arrivés à des résultats semblables du jour au lendemain. L'éducation et la diffusion d'une information de qualité demeureront un élément important dans ce dossier.

## **Emballages**

Agir à la source représente un objectif important particulièrement dans le cas des emballages. Il y a lieu de se réjouir du chemin parcouru avec le Protocole sur l'emballage mis sur pied en 1990 au Canada qui a atteint ses objectifs 4 ans avant la fin de sa vie avec une réduction de 50 % de la quantité de déchets d'emballage.

D'autres initiatives du genre continuent particulièrement dans l'emballage des produits alimentaires. Dans la restauration, on a vu une chaîne qui emballait ses hamburgers dans des contenants en styromousse passer à des emballages en carton recyclé. De plus en plus, les boîtes de livraison de pizza sont faites à l'aide de carton recyclé et un membre important du CCRQ a décidé récemment d'utiliser des barquettes de livraison oxo biodégradables pour ses produits. Et on ne peut passer sous silence l'arrivée de sacs pour faire son épicerie. Ceci a eu pour effet d'éliminer des tonnes de sacs de plastique des sites d'enfouissement qui semblaient avoir une vie éternelle. Certes, on doit continuer mais sans oublier qu'il y a certaines obligations dans le commerce de détail pour un emballage adéquat. On parle de la durée de conservation d'un produit, de son attrait, de la salubrité et de la sécurité inhérente au monde alimentaire. Il y a aussi de priorités reliées au transport et plusieurs demandes réglementaires provenant des gouvernements. En fait, est-ce qu'on doit continuer à faire des efforts ? Absolument. Mais il restera toujours que, si on doit se procurer des biscottes, ce que l'on souhaite ce n'est pas de la poussière de biscotte.

## **Problèmes**

Si nous avons à identifier des faiblesses ou des problèmes actuellement qui limitent l'évolution de la collecte sélective, il y en aurait deux : le multi logement et les ICI. Dans ces deux cas, il y aurait possibilité de hausser le niveau de contribution de ces secteurs. Dans le premier cas, on semble avoir de la difficulté à amener les gens habitant ces complexes d'habitation, en hauteur ou regroupés, à contribuer en recyclant leurs déchets et en les mettant à la rue une fois la semaine. Il est évident que c'est plus facile lorsqu'on habite une maison unifamiliale où on sort le bac vert ou bleu du garage pour le placer au chemin. Il faut trouver une manière de faciliter les choses pour ces citoyens qui ne demandent pas mieux que de faire leur part comme les autres. Et la solution ne repose pas seulement sur le design du bac de recyclage, mais bien sur son côté pratique visant à faciliter sa mise au chemin, ainsi que sur l'éducation.

## **ICI**

Dans le cas des secteurs Institutionnel – Commercial – Industriel communément appelé ICI, il y a du chemin à faire. Si tous seront d'accord pour dire que ces secteurs génèrent un bon volume de matières résiduelles qui devrait être recyclé, tout comme on le fait depuis 20 ans dans nos résidences, il y a aussi certaines différences dont il faut tenir compte. Le volume étant différent, il est clair qu'un bac de 60 litres comme ceux qu'on retrouve en général dans le résidentiel sera insuffisant. Une fréquence de ramassage d'une fois semaine ne sera pas plus adéquate dans leur cas. Les municipalités sont-elles équipées pour recevoir ces volumes de matières recyclables ? En haussant le volume de matières, les débouchés pour des matières récupérés seront-ils suffisants et rentables ? Certaines municipalités offrent un minimum de service et on doit viser à l'étendre ailleurs.

Dans la restauration, comme dans d'autres secteurs, les entrepreneurs sont intéressés à faire des efforts. Les clients demandent de plus en plus comment il se fait qu'ils doivent recycler à la maison depuis nombre d'années et que des entreprises qui, en principe, génèrent plus de matières recyclables qu'une résidence ne le font pas. Certes, il y a des initiatives qui ont été entreprises. Mais trop souvent isolées et sans grand impact. Un entrepreneur qui fait la collecte des matières résiduelles ne trouvera pas son compte s'il doit parcourir des kilomètres pour s'arrêter à un ou deux commerces pour récupérer quelques bacs. Il faut que la route de récupération comprenne des arrêts réguliers et fréquents couvrant un ensemble d'établissements commerciaux afin que le volume en vaille la peine et soit rentable.

Il y a aussi l'aménagement des villes. Il est certes plus facile de récupérer avec un camion des matières recyclables dans un centre d'achats ou un *power center* que de circuler dans le Vieux Montréal ou le Vieux Québec. Mais ce n'est pas impossible. Il faut juste s'organiser en conséquence. La fréquence est importante également dans la mesure où nos établissements ne peuvent devenir des centres de dépôt de déchets, alors que tous les efforts sont faits pour assurer la salubrité des lieux où l'on prépare des aliments. Attention, il ne s'agit pas ici de défaites pour refuser d'agir et de faire notre part, mais plutôt d'établir certains paramètres d'intervention particuliers au secteur si on souhaite avoir un impact positif.

On n'a qu'à penser au Plateau Mont-Royal où dans mon enfance, il y avait une multitude de commerces de la quincaillerie à la boucherie en passant par le cinéma, le marchand de chaussures ou des vêtements et des épiceries. Aujourd'hui, avec le développement des grandes surfaces, cette rue dont la clientèle a aussi changé, est devenue une artère de commerces de proximité dont plusieurs restaurants. Il est facile d'imaginer le derrière de ces établissements qui continuent d'être des endroits où l'on sert de la nourriture dans des conditions de salubrité, devenir des cours arrières jonchées de matières résiduelles, de bouteilles ou encore de contenants remplis de putrescibles. Et je ne parle pas des périodes de canicule en été !

**Que des services de base au niveau des ICI soient de plus en plus offerts aux secteurs institutionnel et commercial.**

### **CONSIGNATION**

Depuis de nombreuses années, on vit au Québec avec un système de consigne privée et publique. Cela signifie en bout de compte qu'au niveau de la récupération et du recyclage, nous vivons avec une consignation sur différents contenants et la collecte sélective. Depuis fort longtemps la question a été posée : devrions-nous maintenir les deux systèmes ? En 1993, la question a été posée et à ce moment, les chiffres de la collecte sélective ne permettaient pas qu'elle prévaille sur ceux de la consignation, particulièrement dans le cas de Contenant à Remplissage Multiple (CRM). Les deux ont donc poursuivi leur chemin. Aujourd'hui les données ont changé et nous croyons les mentalités et les habitudes des consommateurs aussi.

### **Ontario et ailleurs**

Actuellement, tout ce qu'on entend est que certaines provinces au Canada dont notre voisin ontarien, ont instauré une consignation sur les bouteilles de vin et d'alcool, particulièrement pour régler le problème de la récupération dans les restaurants. La restauration est consciente que dans le cas des produits vendus à la

SAQ aux consommateurs, 74 % se ramassent dans les bacs de recyclage résidentiels. La restauration avec 15 % des achats annuels de la SAQ récupère trop peu de ces bouteilles. Nos membres aimeraient faire quelque chose afin de changer la situation. A titre d'exemple, nous avons un membre qui, dans son restaurant du jeudi au dimanche, doit composer avec 150 bouteilles de vin consommées. Il n'y a rien qu'il n'aimerait plus que de les envoyer au recyclage plutôt que dans un site d'enfouissement et afficher dans sa porte les efforts faits pour l'environnement au bénéfice de ses clients. Mais encore, faudrait-il que cette possibilité existe et qu'un minimum de service soit offert.

Il est trop facile de comparer le Québec avec l'Ontario. Au premier chapitre, la bière et le vin ne sont pas vendus dans les épiceries et les dépanneurs. Le vin n'est vendu que dans les succursales de la LCBO, l'équivalent de la SAQ. Pour ce qui est de la bière, elle est disponible dans les *Beer Stores*. Alors, l'instauration d'une consigne a forcément obligé notre voisin à mettre sur pied une infrastructure permettant la récupération des ces contenants. Les citoyens peuvent donc rapporter ces contenants et récupérer le montant de la consignation laissé lors de leur achat. Dans les Maritimes, pour m'y être rendu quelque fois, il y a des dépôts où on retourne les contenants consignés. Donc, leur système, tout en ayant les mêmes objectifs que nous, est en partant fort différent. Cessons ces comparaisons boiteuses ; elles ne nous servent pas.

Il y a d'autres éléments dont celui de la culture. En effet, au Québec, il y a des habitudes ancrées depuis fort longtemps dont celle de faire l'épicerie et de rapporter en même temps nos bouteilles vides, que ce soit des CRU ou des CRM. C'est le cas aussi pour les dépanneurs. Une extension du système de consignation poserait des problèmes à plusieurs niveaux. Les installations de la SAQ n'ont pas été conçues pour devenir des dépôts de bouteilles de vin et d'alcool consignées vides. L'espace n'est tout simplement pas là ce qui est assez facile à constater. Elle est aussi impliquée dans la gestion de ces stocks selon la méthode de *just in time* et ne dispose pas de l'espace nécessaire et du personnel pour faire autre chose que commercialiser ses produits. De plus, contrairement à d'autres contenants qui retournent chez ceux qui les mettent en marché, il sera difficile, même si on impose un droit à l'entrée aux vignerons et distillateurs du monde, de leur retourner leurs contenants vides afin qu'ils en disposent adéquatement ou les réutilisent. Selon la SAQ, la consigne coûterait 0,20 \$ par contenant soit cinq fois plus que la collecte sélective, étant donné les frais de transport, l'aménagement des succursales, le personnel, la manutention et l'administration.

Dans le cas des épiceries, plusieurs ont remarqué la présence dans leurs magasins de gobeuses de CRU à la porte. Cependant, il est aussi à craindre que des consommateurs s'étant procurés une bouteille de vin ou encore d'alcool à la SAQ, ne la retournent à leur épicerie locale comme ils le font d'habitude. Nous ne croyons pas encore ici que ces établissements soient en position de recevoir encore plus de contenants qu'ils n'en reçoivent déjà. Sans oublier qu'un de leurs arguments a toujours été que les commerces qui veulent vendre des contenants consignés devraient devoir les reprendre et rembourser la consigne laissée par les consommateurs. Bien des gens ne le font pas et peu importe où ils ont acheté un produit consigné, il le retourne par habitude ou trait de culture, lorsqu'ils se rendent faire leur épicerie hebdomadaire. Il n'est pas souhaitable que cette situation se

produise, sans oublier qu'une épicerie a pour mandat de vendre des produits alimentaires dans des conditions optimales de salubrité. Elle n'a pas le mandat de devenir un centre de dépôt de bouteilles vides. Pas plus que la SAQ.

### **Un ou deux systèmes ?**

La consigne qui touche les contenants de verre (CRM) à remplissage multiple comme la bière et les boissons gazeuses a un taux de récupération de 98 %. On note pourtant une diminution dans les CRM de bière depuis 10 ans au profit de CRU. Avec un taux de récupération de 98 %, il serait difficile de faire mieux. Cependant, il semble que la situation soit différente dans les CRU. Leur nombre depuis le début de l'an 2000 approche le milliard. Ils ont un taux de récupération de 75 % qui a légèrement diminué depuis quelques années pour atteindre 70 % en 2005. L'objectif de la politique est de 80 % en 2008. La consigne à 5 cents et la consommation hors foyer semblent expliquer en partie cette diminution. Mais il y a là possiblement d'autres leçons à tirer. Il n'est pas inutile de spécifier que les CRU au Manitoba et en Ontario sont récupérés par le biais de la collecte sélective.

Mais la véritable question est plutôt de savoir si on souhaite maintenir deux systèmes de récupération au Québec : la consignation et la collecte sélective ? Le débat a déjà eu lieu tel qu'indiqué plus haut. Les chiffres ayant changé, il mérite d'être refait. Dans le cas des Contenants à Remplissage Multiple (CRM), la consigne donne des chiffres difficiles à battre. Dans une démarche environnementale, il y a aussi une valeur à réutiliser un contenant plutôt que d'utiliser des ressources à en créer un semblable pour le remplacer. Dans le cas des Contenants à Remplissage Unique (CRU), la restauration est d'avis qu'il est possible d'agir à ce chapitre malgré des résultats encourageants. On ne pourra constamment entretenir deux systèmes. D'ailleurs, le document de consultation indique une baisse dans le taux de récupération de ces contenants. Probablement le temps idéal pour agir. Bien entendu, il devra y avoir une période de transition afin de passer de contenants consignés à des contenants devant être récupérés par la collecte sélective. Mais nous croyons qu'il est temps de favoriser un seul système de récupération. Même les embouteilleurs de ces produits commencent à douter du bien-fondé de la consignation pour les CRU. Rappelons-nous que le succès repose sur les bonnes infrastructures pour récupérer, de l'information de qualité et une volonté de faire les meilleurs choix : un seul système.

En 2007, une autre initiative a été mise de l'avant par l'industrie visant à récupérer d'ici 2010 40 000 tonnes de contenants, emballages, imprimés et médias dans les lieux publics, hôtels, bars et restaurants. Un investissement de 6 millions \$ sur trois ans, en grande partie privé en plus. Ce projet appelé la **Table de récupération hors foyer** est à la veille de lancer ces premières initiatives. Déjà, certains membres du CCRQ ont adhéré et prendront part au projet. Il faut lui laisser le temps de vivre et de faire ces preuves. Les résultats pour la récupération des bouteilles de vin vendues à la SAQ sont encourageants. Afin de poursuivre, concentrons les efforts vers le secteur de la restauration, des hôtels et des bars. C'est ce qui est en chantier actuellement. Laissons le temps aux différentes initiatives de faire leurs preuves. Avec le temps, il sera toujours possible de trouver d'autres solutions.

### **Déplacement d'argent**

Mais certains continuent de remettre en question le système entre autres avec le débat sur la consignation. Pourtant à la maison, on récupère 57 % des bouteilles d'eau et 74 % des bouteilles de vin. Il y a un risque de déplacement de l'argent pour les entreprises assujetties qui, si on leur imposait une consigne, devraient probablement cesser de contribuer au financement de collecte sélective puisque leurs contenants n'y seraient plus récupérés. C'est le cas de la SAQ dont on devrait remplacer la contribution à la collecte sélective.

Nous sommes opposés au fait d'étendre la consignation à d'autres contenants, tout comme nous ne croyons pas qu'il faille imposer un système de consigne sur les bouteilles de vin et d'alcool. Il serait plus profitable et souhaitable que tous les partenaires travaillent dans le même sens à un projet unique : la collecte sélective. Certes, il faudrait informer les gens car cela représenterait un changement dans leurs habitudes pour ne pas dire leur culture. Cependant, il est clair que d'amener tous les partenaires à collaborer à un seul et unique système serait bénéfique rapidement. En plus de diminuer les frais de gestion d'une consigne sur les CRU, cela entraînerait un apport important de matière recyclable à la collecte sélective, notamment l'aluminium qui a une valeur élevée pour sa réutilisation.

**Que le système de consignation ne soit pas étendu à d'autres contenants notamment aux bouteilles de vin et d'alcool et qu'on laisse le temps aux projets comme la *Table de récupération hors foyer* de faire leurs preuves.**

**Que les CRU (Contenants à Remplissage Unique) soient déconsignés et récupérés dans les bacs de recyclage.**

### **PUTRESCIBLES**

L'enfouissement des matières putrescibles comporte des risques importants de contamination mais leur récupération pour en faire du compost peut contribuer à l'amélioration des sols. En 2006, on parle de 109 000 tonnes soit aussi peu que 8 %, c'est-à-dire très peu ont dans leur plan la récupération des matières organiques. Encore ici, les statistiques démontrent que leur contribution pourrait s'améliorer. Mais c'est un peu facile de songer à une implantation immédiate, tout en reconnaissant la pertinence de s'y arrêter et de réfléchir un peu.

On est tous pour la vertu mais avant de sauter aux conclusions, le CCRQ propose plutôt une série de questions visant à orienter les gens avant de prendre une décision :

- Avons-nous les installations adéquates pour traiter les déchets putrescibles ?
- Sommes-nous en position d'accepter une telle quantité de déchets putrescibles ?
- Quelle est la qualité du compost recherché ?
- Avons-nous des débouchés commerciaux pour ce compost ?
- Les municipalités sont-elles prêtes et équipées pour traiter cette matière ?
- Les citoyens sont-ils conscients de ce que représentent les matières putrescibles ?
- L'information disponible sur comment il faut procéder est-elle crédible et suffisante ?

D'abord, il faudrait des installations pour traiter un volume qui ne pourrait qu'aller en augmentant si on instaurait une collecte des putrescibles au niveau résidentiel. La question se pose avec encore plus d'acuité si on ajoute tout le secteur commercial dont font partie les restaurants. Avons-nous les débouchés pour utiliser un tel volume de compost ? Il n'y a quand même pas un jardin botanique au détour de chaque rue. Lorsqu'on veut se procurer pour la maison un bac à compost, on en trouve dans différents commerces. Souvent, l'information diffère entre les deux produits. On doit même parfois se procurer un livre spécifiquement sur le sujet. Il faut aussi se demander quelle qualité de compost on souhaite obtenir. Sans assurer une information de qualité et continue, on risque d'avoir une matière différente de celle souhaitée et difficile à écouler sur le marché.

Si on ne renseigne pas les gens adéquatement et on ne se donne pas une période d'apprentissage comme on l'a fait dans la collecte sélective résidentielle, il sera difficile d'y arriver. Pour illustrer la chose, dans les Maritimes où on fait la cueillette des putrescibles, on a débuté dans les résidences avant de passer aux commerces. Il s'agissait d'habituer les gens chez eux comme pour la collecte sélective avant de passer à une étape ultérieure. Dans les restaurants, on a favorisé le *back of the house*, c'est-à-dire les restaurants avec service. Pourquoi? Parce que dans ce type d'établissement, des employés desservent les tables et avec un peu de formation font le tri des putrescibles, comme à la maison. Après cette étape, on est passé au *front of the house*, c'est-à-dire les restaurants sans service où ce sont les consommateurs qui viennent de terminer leur repas qui font ce tri. Et dans les deux cas, l'expérience acquise à la maison a permis de produire un compost uniforme et de qualité. Mais on s'est muni d'installations adéquates pour le traiter et d'infrastructures de qualité pour le ramasser. Il faut aussi penser au fait que les putrescibles demeurent une matière vivante en évolution constante. Dans ces restaurants, plusieurs techniques ont été utilisées dont un bac les renfermant qui est remisé dans un frigidaire avant le jour de la collecte. Avant d'aller plus loin, il faudrait en parler au MAPAQ et à ses inspecteurs. Au Québec, on en profite pour souligner les efforts des citoyens de Victoriaville qui le font déjà. Mais il serait intéressant de voir comment ils y sont arrivés. De là à penser qu'on peut le faire partout, il y a une marge que nous ne voulons pas franchir pour le moment.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles assujettit les municipalités à l'obligation réglementaire de récupérer les résidus verts, les herbes et les feuilles. On parle d'herbicyclage, qui consiste à laisser les rognures de gazon sur le sol après la tonte. Cela n'est pas fait partout. Un exemple récent dans les médias nous incitait à mettre notre sapin naturel de Noël au chemin en croyant qu'il irait pour le compostage. Plusieurs se sont rendus compte, que sa vie allait se terminer dans... un site d'enfouissement ! Et on voudrait ramasser du putrescible.

En terminant, il est risqué lorsqu'on songe que nous avons de la difficulté à obtenir un minimum de service dans les ICI, que nos objectifs au niveau de la collecte sélective peuvent encore être améliorés, qu'on s'apprête à mettre en place des programmes pour récupérer les bouteilles de vin et d'alcool dans les restaurants de penser y ajouter la récupération des putrescibles. Qui trop embrasse mal étreint. Ce n'est pas que nos membres ne veulent pas faire leur part ou que ce ne soit pas possible. Cependant, le CCRQ croit qu'il sera difficile, dès demain matin, de lancer tous ces projets en même temps et espérer avoir du succès.